

## ANNEXE : TABLEAU DES GARANTIES

Garanties dans le cadre du parcours de soins <sup>(1)</sup>	Sécurité Sociale	Callys Santé <sup>(2)</sup>	Total
<b>Hospitalisation Médicale et Chirurgicale (y compris maternité)</b>			
Chambre commune <sup>(3)</sup>	80%	20%	100% TC
Chambre particulière <sup>(3) (4)</sup>	-	70 € par jour	70 € par jour
Forfait journalier hospitalier	-	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	80% ou 100%	0% ou 20%	100% TC
Honoraires : actes de chirurgie, d'anesthésie, actes techniques médicaux, actes d'imagerie	80% ou 100%	100% ou 120%	200% TC
Frais de transport	65%	35%	100% TC

<b>Actes médicaux et paramédicaux</b>			
Consultations, visites, actes techniques et de spécialités	70%	30%	100% TC
Actes d'imagerie	70%	30%	100% TC
Actes d'auxiliaires médicaux	60%	40%	100% TC

<b>Analyses</b>			
	60%	40%	100% TC

<b>Pharmacie</b>			
Vignettes blanches	65%	35%	100% TC
Vignettes bleues	35%	-	35% TC

<b>Dentaire</b>			
Consultations et soins	70%	-	70% TC
Prothèses dentaires acceptées	70%	-	70% TC
Orthodontie acceptée	100%	-	100% TC

<b>Optique</b>			
Verres / Montures / Lentilles remboursées	65%	-	65% TC

<b>Prestations de prévention</b>			
Détartrage	70%	30%	100% TC
Vaccins	65%	35%	100% TC

**En cas de non respect du parcours de soins\*, les remboursements régime complémentaire sont identiques en taux à ceux du parcours de soins\* et respectent les exclusions figurant à l'article 7 de la notice.**

1. Les taux exprimés s'appliquent au tarif de base de remboursement du Régime d'Obligation\* (RO), y compris la participation de ce dernier, sous réserve des exclusions prévues à l'article 7 de la notice.
2. Sous déduction d'une franchise de 50€ annuelle (sauf pour le poste Pharmacie).
3. Application des tarifs suivant l'accord du lieu et de l'établissement d'hospitalisation donné par les Régimes d'Obligation\*.
4. Limité à 100 jours par année civile et par assuré\*.